

23 juillet 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

vendredi 23 juillet 2021

Commission Solidarité, Autonomie et Santé

DÉLIBÉRATION N° 4

**AVENANT N° 2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAISON
DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA
SARTHE**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°2 ci-annexé portant modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Sarthe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
lmc148991-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Solidarité, Autonomie et Santé

DÉLIBÉRATION N° 5

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET EN ACCESSIBILITÉ DU
FOYER D'HÉBERGEMENT LES FEUILLANTINES À MAROLLES-
LES-BRAULTS, GÉRÉ PAR L'APAJH SARTHE-MAYENNE**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de **90 000 €** au Foyer d'hébergement Les Feuillantines à Marolles-les-Braults géré par l'association APAJH Sarthe-Mayenne au titre de travaux de mises aux normes et de mise en accessibilité,

AUTORISE à déroger aux modalités d'attribution et de versement d'aides à l'investissement inscrites dans le règlement budgétaire et financier du Conseil Départemental pour permettre le versement de l'aide alors que les travaux ont déjà débuté,

PRECISE que le versement interviendra en une fois à la constatation comptable de l'achèvement de l'opération subventionnée,

HABILITE le Président du Conseil Départemental à signer la convention jointe en annexe pour le versement de la subvention conformément au Règlement Départemental d'attribution et de versement des subventions d'investissement.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
lmc149003-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Olivier DUBOSC

Philippe VERGER

Mises aux normes Etablissements PH Privés 2021	
20422-52-01351 (LC 26962) P0133-AP 2021-2	
Budget voté (BP - BS)	90 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	90 000 €

Disponible	0 €
------------	-----

vendredi 23 juillet 2021

Commission Solidarité, Autonomie et Santé

DÉLIBÉRATION N° 7

**CONVENTION PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES BESOINS
DES RETRAITES, L'ÉLABORATION, LA VALORISATION ET LE
SUIVI DES OSCAR**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe, entre le Département et la CARSAT, relative à l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi des OSCAR, ainsi que ses éventuels avenants à venir s'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni à la durée de la convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
lmc149002-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Solidarité, Autonomie et Santé

DÉLIBÉRATION N° 9

CONVENTION PENSEE - ENERGÉTIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO SOCIAUX

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la participation du Département à la démarche relative à la convention PENSEE-Energétique, initiée sur la période 2021-2023, par la FNCCR et l'ARS, en soutien des établissements sanitaires et médico-sociaux dans leur projet d'économie d'énergie.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention intervenant entre le Département, La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie (FNCCR), l'Agence Régionale de Santé des Pays de La Loire (ARS) et les syndicats d'énergie, dès transmission par la FNCCR, qui précisera les modalités de fonctionnement pour le Département de la Sarthe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21

Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
Imc149026-DE-1-1

Publication le 27/07/21

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Emploi, Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 10

**INSERTION - PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION
2019-2021
TRANSFERT DE CONVENTION VERS LA BOUTIQUE DE
GESTION DE L'EMPLOI ANJOU-MAINE**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le transfert des subventions suivantes accordées initialement à l'association le Relais Habitat Service Jeune-Boutique de Gestion de l'Emploi (BGE) Sarthe par délibération n° 10 de la Commission permanente du Conseil départemental du 11 décembre 2020

- **40 000 €** pour 80 places d'accompagnement sur l'action Départ'Créa 72
- **60 000 €** pour 200 places de référent RSA des Travailleurs Non-Salariés

En faveur de la Boutique de Gestion de l'Emploi (BGE) Anjou-Maine, au titre de 2021 ;

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer les conventions 2021 n° DW-309-2021 et n°DW-310-2021, jointes en annexe, avec l'association BGE Anjou-Maine.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
Imc148994-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 22

CESSIONS DE PARCELLES DÉPARTEMENTALES COMMUNE DE SAINT OUEN DE MIMBRÉ

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu la consultation du Pôle d'évaluations domaniales,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de déclasser du domaine public les parcelles cadastrées section C n° 50, 1217 et 1218 situées sur la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, inutiles aux besoins de la voirie départementale.

AUTORISE la cession des parcelles départementales issues des travaux de la déviation de Fresnay-sur-Sarthe, situées sur la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, à savoir :

- les parcelles cadastrées section C n° 50 d'une contenance de 4 660 m² et section C n° 1217 d'une superficie de 8 940 m² pour la somme totale de 5 576 €, soit 0,41 € le m² à Madame Océane CHARPENTIER,

- la parcelle cadastrée section C n° 1218 d'une superficie de 1 578 m² pour la somme de 646,98 €, soit 0,41 € le m² à Monsieur CHÉRON et Madame LEGENDRE.

PRÉCISE que les frais de mutation et de publication des actes en la forme administrative seront à la charge des acquéreurs.

PRÉCISE que les frais de géomètre sont pris en charge par le Département.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21

Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
lmc148998-DE-1-1

Publication le 27/07/21

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 23

CESSION DE DEUX PARCELLES À LA COMMUNE DE FILLÉ- SUR-SARTHE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 22 octobre 2020,
Vu la délibération de la commune de Fillé-sur-Sarthe,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de déclasser du domaine public fluvial la parcelle cadastrée section AL n° 9 et une partie de la parcelle section D n° 31, situées sur la commune de Fillé-sur-Sarthe, inutiles aux besoins du Département.

AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section AL n° 9 d'une surface de 5 265 m² et une partie de la parcelle cadastrée section D n° 31 d'une surface d'environ 2 700 m² au profit de la commune de Fillé-sur-Sarthe, moyennant le prix symbolique de 1 €.

PRÉCISE que la cession à la commune fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que les frais de géomètre sont pris en charge par le Département.

HABILITE la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
Imc148999-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 24

RÉGULARISATION FONCIÈRE COMMUNE DE VILLAINES- SOUS-MALICORNE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SARTHE HABITAT

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu la délibération du bureau de SARTHE HABITAT en date du 8 février 2021,
Vu la consultation du Pôle d'évaluation domaniale en date du 4 janvier 2021,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré.

ACCEPTE d'acquérir la parcelle cadastrée section ZI n° 210 de 86 m² située sur la commune de VILLAINES-SOUS-MALICORNE appartenant à SARTHE HABITAT afin de régulariser le foncier le long de la route départementale n° 41 pour l'euro symbolique.

PRÉCISE que les frais de géomètre ont été pris en charge par SARTHE HABITAT.

PRÉCISE que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
Imc149000-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 25

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU PROGRAMME 2021 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 2 270 000 €, votée pour le programme 2021 d'opérations de sécurité, 425 000 € conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 422 000 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
Imc149016-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 28

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES -
MARCHÉ À BONS DE COMMANDE "CONTRÔLE
TECHNIQUE DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES"**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'adhésion du Département de la Sarthe au groupement de commandes, composé des membres du Pôle Energie des Pays de la Loire, pour le contrôle technique des ouvrages électriques.

HABILITE le Président à signer la convention de groupement de commandes pour le contrôle technique des ouvrages électriques, jointe en annexe, et tout document relatif à cette opération.

AUTORISE la fixation d'un montant de participation financière à hauteur de 10 000 € réparti équitablement entre les membres soit 2 000 € par membre.

AUTORISE le Syndicat Départemental d'Energie de la Loire-Atlantique, en qualité de coordonnateur, à engager les démarches pour la passation d'un marché pour le « contrôle des ouvrages électriques ».

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
lmc149022-CC-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Développement des territoires, Agriculture, Développement durable et Transition
énergétique

DÉLIBÉRATION N° 31

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ATEPART - CESSION D'ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la cession par le Département, pour un montant de 350 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit des communes de Saint-Cosme-en-Vairais et Saint-Marceau et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Montmirail – Melleray, conformément à l'annexe 1.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
Imc148817-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Olivier DUBOSC

Philippe VERGER

CESSION ACTIONS ATESART (recettes)	
Chapitre 024 – Article 84100 LC 14417	
Budget voté (BP + BS + DM)	1 000 €
Montant des engagements pris précédemment	950 €
Montant nouveaux engagements	350 €
Disponibile	- 300 €

vendredi 23 juillet 2021

Commission Développement des territoires, Agriculture, Développement durable et Transition
énergétique

DÉLIBÉRATION N° 32

CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le contrat Territoires d'Industrie (en annexe 1) du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ;

HABILITE le Président à signer ce contrat ainsi que l'avenant joint en annexe 2, sans engagement financier du Département à ce stade.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
lmc149013-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Développement des territoires, Agriculture, Développement durable et Transition énergétique

DÉLIBÉRATION N° 36

MISE EN PLACE DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Département à s'associer aux futurs Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

HABILITE le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
lmc149018-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Vie associative, Culture, Sport, Tourisme et Patrimoine

DÉLIBÉRATION N° 50

CONVENTION POUR LA PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE DES TERRAINS DE LA VOIE VERTE MONTVAL-SUR-LOIR - BESSÉ-SUR-BRAYE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention jointe en annexe autorisant le Département à prendre possession anticipée des terrains de la SNCF situés entre Montval-sur-Loir et Bessé-sur-Braye et à les aménager en voie verte.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
lmc149041-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Ressources humaines, Finances et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 58

TRANSFERT DU COLLÈGE LE JONCHERAY À BEAUMONT- SUR-SARTHE AU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Beaumont-sur-Sarthe en date du 16 décembre 2020,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert au profit du Département du terrain d'assiette et des biens immobiliers du collège Le Joncheray de la commune de Beaumont-sur-Sarthe, cadastrés section AB n° 335, 338 et 339, d'une surface totale de 13 834 m², moyennant un prix forfaitaire et symbolique de 1 €.

PRÉCISE que les frais de géomètre seront pris en charge par le Département de la Sarthe.

PRÉCISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif reçu et authentifié par le Président du Conseil départemental de la Sarthe.

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer l'acte à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
Imc148997-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 23 juillet 2021

Commission Ressources humaines, Finances et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 64

REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Nelly HEUZÉ, M. Gilles LEPROUST.

Absents :

Procurations: M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 25 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les représentations au sein des organismes extérieurs déclinées selon que leur domaine de compétence se situe au niveau départemental ou s'exerce sur un territoire spécifique conformément aux annexes jointes.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/07/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210723-
lmc149043-DE-1-1
Publication le 27/07/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC